



34

**DECLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO
SUR LE RAPPORT NATIONAL DE
L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU)
DU ROYAUME DE BELGIQUE.**

Monsieur le Président,

La République du Congo souhaite la bienvenue à la délégation du Royaume de Belgique et la félicite pour la présentation de son rapport national au second cycle de son EPU.

Nous notons avec satisfaction les remarquables efforts fournis pour la mise en œuvre de toutes les recommandations acceptées au premier cycle en 2011.

Par ailleurs, ma délégation relève aussi, l'amélioration du cadre normatif et des structures de promotion et de protection des droits de l'homme caractérisée par le développement d'un mécanisme national assurant un suivi régulier des recommandations ainsi que la présentation des rapports périodiques aux organes des traités.

Le Congo souligne cependant, la difficulté persistante dans la mise en place d'un mécanisme national des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris. Il exhorte la Belgique de parvenir à un accord au niveau des différents parlements, fédéral et fédérés en vue de la création de ce mécanisme.

Nous soulignons également que les recommandations adressées dans le cadre du droit au travail et droit à des conditions de travail justes et favorables sont restées intraitables pour les personnes étrangères en butte à une discrimination structurelle dans le domaine de l'emploi.

Mon pays recommande à la Belgique l'élaboration d'un plan d'action spécifique en faveur des personnes vivants avec le handicap à l'échelle nationale et la mise en place des conseils consultatifs en harmonie avec les politiques fédérales et les entités fédérées.

Nous souhaitons plein succès à la Belgique pour son second EPU.

Je vous remercie.